



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 12 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous transmettre la communication ci-jointe, datée du 11 avril 2001, que m'a adressée le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**

**Annexe****Lettre datée du 11 avril 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Secrétaire général de l'Organisation  
du Traité de l'Atlantique Nord**

Je vous écris pour vous informer que le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé d'autoriser le commandant de la Force au Kosovo à autoriser le retour des forces serbes de la République fédérale yougoslave dans le secteur D de la zone de sécurité terrestre (ZST), qui correspond à la municipalité de Medvedja, sous réserve de l'acceptation, par les autorités serbes de la République fédérale yougoslave, des conditions spécifiques fixées par le commandant de la Force au Kosovo. Cette décision entrera en vigueur à compter du jeudi 12 avril.

En ce qui concerne l'entrée contrôlée des forces serbes de la République fédérale yougoslave dans le secteur B de la ZST, le Conseil l'examinera ultérieurement, en tenant compte de ses incidences en matière de sécurité et du moment le plus propice.

En prenant la décision d'autoriser le retour des forces serbes de la République fédérale de Yougoslavie dans le secteur D, le Conseil a tenu compte des incidences d'une telle mesure en matière de sécurité ainsi que du rapport de mon Représentant personnel, M. Feith, sur les visites qu'il a effectuées récemment dans la région en compagnie de M. Lehne, Représentant personnel du Haut Représentant de l'Union européenne, M. Javier Solana. Il s'est félicité des mesures prises par les autorités serbes de la République fédérale de Yougoslavie, en particulier du début du dialogue engagé avec les représentants de la communauté albanaise de souche, des efforts déployés par le Vice-Premier Ministre de la Serbie, Nebojsa Covic, pour contrôler plus étroitement les activités de la police serbe, du fait que celui-ci a accepté de débattre du retour à Medvedja des Albanais de souche déplacés et de son accord de principe en ce qui concerne la création d'une force de police multiethnique.

De telles mesures sont encourageantes mais il faut que des progrès plus visibles soient faits dans l'application de mesures de confiance et le dialogue avant que le Conseil n'envisage le retour des forces serbes de la République fédérale de Yougoslavie dans le secteur B. J'ai écrit à M. Covic et au Ministre fédéral des affaires étrangères, Goran Svilanovic, en leur rappelant que la communauté internationale, en général, et l'OTAN, en particulier, attendent des progrès plus rapides et plus substantiels dans l'application des mesures de confiance. Je leur ai fait savoir clairement que, lorsqu'il examinera de nouvelles décisions, le Conseil souhaitera qu'il y ait eu des progrès concrets en ce qui concerne le dialogue, l'octroi de l'amnistie, la mise en place d'une force de police multiethnique et le retour des Albanais de souche déplacés à Medvedja. Le Conseil compte que MM. Covic et Svilanovic aborderont ces questions lorsqu'ils se rendront au siège de l'OTAN le 25 avril.

Les décisions du Conseil marquent un nouveau progrès pour ce qui est de la détermination de l'OTAN de contribuer à résoudre pacifiquement les problèmes de la Serbie méridionale. Le retour des forces serbes de la République fédérale yougoslave dans le secteur D représente un test important pour les décisions futures concernant le secteur B, la population de la municipalité de Medvedja étant mélangée. L'OTAN et la Force au Kosovo surveilleront donc de près le retour des forces serbes de la République fédérale yougoslave dans ce secteur. À cet égard, nous

comptons que les personnes qui ont été impliquées dans la situation au Kosovo en 1998 et 1999 ne feront pas partie des forces qui y retourneront.

Le Conseil souhaitera aussi que des mesures soient prises par la communauté albanaise de souche, en particulier dans le sens de la démilitarisation des groupes armés. J'espère que le processus de dialogue permettra d'aborder ces questions et d'autres questions pertinentes.

Je vous tiendrai informé des décisions ultérieures du Conseil à mesure qu'elles seront prises.

(Signé) George **Robertson**

---